

Soutenir la révision du statut du loup

La FNSEA, la FNO et les FDSEA des départements concernés ont toujours affirmé que la pratique de l'élevage était incompatible avec la présence des prédateurs et que le loup n'avait rien à faire où il y avait des activités d'élevages.

Les éleveurs qui pratiquent l'élevage en plein air dans les départements où la présence du loup est avérée, exercent leur activité professionnelle dans des conditions inhumaines, explique la Fdsea. Grâce à son action, des premières avancées se dessinent dans le cadre de l'examen du projet de loi d'avenir de l'agriculture. Mais le syndicat souhaite aller plus loin et revoir les conventions internationales qui régissent les prédateurs. L'initiative du député de la Lozère va dans ce sens.

Prévu dans le traité

Comme le permet le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à tout citoyen ou résident d'un Etat membre, une pétition demandant la révision du statut du loup au niveau européen a été déposée, à la commission des pétitions du Parlement européen, par le député de la Lozère, Pierre Morel à l'Huissier. Sa requête a été jugée recevable, au regard de la compétence de l'Union européenne sur ce sujet.

A la suite de cette demande, la commission des pétitions a demandé à la Commission européenne d'ouvrir une enquête préliminaire sur les différents aspects du problème. Le but de cette requête est d'amener à la modification du statut du loup dans la Convention de Berne et la directive Habitats qui en font une espèce soumise à une protection stricte. La FDSEA invite à soutenir cette action en envoyant la lettre de pétition ci-dessous, à l'adresse indiquée, ou de le faire directement par la procédure de dépôt de pétition en ligne avec le lien : <https://www.secure.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/petition.html>

**Parlement Européen
Commission des pétitions
Secrétariat
Rue WIERTZ
B 1047 Bruxelles**

Soutien à la démarche du Député Pierre Morel A L'Huissier concernant la problématique de la protection communautaire de Canis Lupus.

Pétition n° 1021/2013

Après huit mois d'instruction, la commission des pétitions de l'Union Européenne a déclaré la requête du député français Pierre Morel-A-L'Huissier relative à la révision du statut de la protection communautaire du loup recevable en raison d'une atteinte à un principe communautaire et une enquête de la Commission Européenne va ainsi être mise en place pour apporter les précisions nécessaires quant à cette problématique.

Ayant pris connaissance de cette avancée importante concernant l'éventuelle évolution du statut de la protection communautaire du loup, je tiens à faire savoir à Mme Mazzoni, Présidente de la Commission des Pétitions de l'Union Européenne, que j'apporte tout mon soutien à la démarche de Pierre Morel A L'Huissier.

Constatant que les loups se développent de façon expansive et préjudiciable sur l'ensemble de territoire européen, et notamment en territoire d'élevage, où la cohabitation est impossible, je souhaite que la protection dont bénéficie l'espèce Canis Lupus au titre de la convention de Berne et de la directive «Habitat» puisse être modifiée. Le loup n'est plus une espèce en voie de disparition. Je souhaite que son régime de protection évolue afin que la population lupine puisse être régulée et que les élevages puissent être défendus.

Nom : Prénom :

Adresse :

Signature